



DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Dossier suivi par Vincent THOMAS

bellengreville
Vallées Dunes

Objet : Lettre de consultation - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage

PAR COURRIEL

Bellengreville, le 8 aout 2022

Madame, Monsieur,

La Ville de Bellengreville lance, en application de l'article R.2123-1 du Code de la commande publique, une consultation relative à une

**MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE
POUR LA REHABILITATION, RESTRUCTURATION ET CONSTRUCTION
D'UN COMPLEXE FESTIF, CULTUREL ET SPORTIF**

Vous trouverez en pièces jointes les documents de cette consultation le cahier des charges particulières du marché valant acte d'engagement ;

Si vous souhaitez répondre à cette consultation, je vous remercie par avance de bien vouloir nous retourner le cahier des charges particulières du marché valant acte d'engagement ainsi que votre offre technique et financière complétés, datés, signés et accompagnés des pièces justificatives détaillées en annexe n°1 de la présente lettre de consultation.

L'offre technique devra contenir un mémoire présentant la méthodologie du candidat, ses compétences et références ainsi que ses moyens matériels et humains afin de réaliser les prestations demandées.

Tous les documents liés à la présente consultation devront être transmis soit par voie électronique à l'adresse suivante : contact@mairie-bellengreville.fr soit par voie postale à l'adresse suivante :

Mairie de Bellengreville
Direction Générale des Services
AMO – Complexe sportif
Hôtel de ville - 10 Rue Léonard Gille,
14370 Bellengreville

Les date et heure limites de remise des propositions sont fixées au **vendredi 2 septembre 2022 à 12h00.**

Les propositions qui seraient reçues après les dates et heures ci-dessus mentionnées ne seront pas retenues.

Les propositions seront jugées en application des critères suivants :

« Prix » Ce critère est noté selon la formule de notation : Note du Prix = (Montant HT de l'offre la plus basse / Montant HT de l'offre examinée) x 30	30/100
« Valeur technique » Composé des sous-critères suivants : <ul style="list-style-type: none">• La compréhension du besoin exprimé par le maître d'ouvrage et complété par la visite des lieux (30%).• Les moyens mis en œuvre pour assurer une communication fluide et adaptée avec le maître d'ouvrage ainsi que la méthodologie utilisée pour répondre aux attentes du Maître d'ouvrage : composition de l'équipe strictement dédiée à l'exécution de la mission et les qualifications de chaque intervenant afin de démontrer que le candidat dispose des ressources humaines suffisantes pour appréhender le projet et le mener à bien (30%).• Un planning détaillant le déroulé de la mission précisant les délais pour chacune des 4 phases. (10%).	70/100

La note correspond au produit de la pondération par un coefficient de valeur suivant :

- 1 : réponse très satisfaisante,
- 0,75 : réponse satisfaisante,
- 0,5 : réponse moyennement satisfaisante,
- 0,25 points : réponse peu satisfaisante,
- 0 point : réponse non satisfaisante ou inexistante.

Je vous informe que la commune se réserve le droit de négocier les propositions ou d'attribuer le marché sur la base des offres initiales.

Le délai de validité de votre offre est de 120 jours à compter de la date de remise des offres ou, en cas de négociation, à compter de la date de remise des offres finales.

Pour toute information complémentaire, vous pourrez adresser votre demande écrite via la plateforme de dématérialisation citée précédemment.

Espérant que cette consultation retiendra votre attention, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**Pour le Maire et par délégation,
Vincent THOMAS
Secrétaire Général**


Par délégation du Maire,
Vincent THOMAS
Directeur Général des Services



Annexe n° 1 - Pièces justificatives de la candidature

bellengreville
Vallées Dunaises

En application du code de la commande publique, l'entreprise consultée devra transmettre à l'appui de sa proposition les pièces justificatives suivantes :

- Une lettre de candidature (ou formulaire DC1)
Ou une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L.3123-18 et suivants du code de la commande publique, et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- La déclaration du candidat (ou formulaire DC2)

Les formulaires DC1 et DC2 sont disponibles à l'adresse internet suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>.

Les candidats sont informés que, conformément aux articles R.2144-1 et suivants du code de la commande publique, l'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que l'attributaire produise les documents et renseignements prévus à l'article L.3132-3 du code de la commande publique afin de justifier qu'il n'entre pas dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionné aux articles L.3123-18 et suivants du code de la commande publique ; à cet effet, il fournira notamment :

- Une attestation sur l'honneur de non-interdiction de soumissionner correspondant aux articles L.3123-18 et suivants du code de la commande publique ;
- Les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prévus aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail et plus particulièrement :
 - Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de six mois dont elle s'assure de l'authenticité auprès de l'organisme de recouvrement des cotisations de sécurité sociale.
 - Un document attestant de la régularité de la situation sociale du cocontractant au regard du règlement (CE) n° 883/2004 du 29 avril 2004 ou d'une convention internationale de sécurité sociale ou un document équivalent ou, à défaut, une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 du code de la sécurité sociale.
 - Un extrait du registre pertinent, tel qu'un extrait K, un extrait K bis, un extrait D1 ou, à défaut, d'un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente attestant de l'absence de cas d'exclusion,
 - Lorsque le candidat est en redressement judiciaire, le candidat produit la copie du ou des jugements prononcés.



Annexe 2 : Hypothèses de travail

bellengreville
VAL DES ECHOS

L'assistant à maîtrise d'ouvrage « AMO » mènera une réflexion avec la municipalité, les services communaux, les acteurs associatifs... afin de définir au mieux l'aménagement et la restructuration du complexe sportifs au vu d'hypothèses de travail, telles que :

Hypothèse 1 :

- Réhabilitation du gymnase existant, de la salle des fêtes et du dojo attenant ;
- Réhabilitation du terrain de tennis existant ;
- Réhabilitation du terrain de football existant ;
- Réhabilitation des clubs house existant ;
- Réhabilitation du terrain de pétanque existant ;
- Création d'un city stade (aire de jeux multisports) ;
- Création d'un espace dédié aux activités de glisse urbaine (pump-track ou skate-park) ;
- Modification des cheminements extérieurs et des aires de stationnement ;

Hypothèse 2 :

- Construction d'une halle multisports comprenant un espace de convivialité, un espace de rangements, des sanitaires, un espace de sports collectifs d'intérieurs, un dojo, un espace boxe et un espace danse ;
- Création d'un city stade (aire de jeux multisports) ;
- Création d'un espace dédié aux activités de glisse urbaine (pump-track ou skate-park) ;
- Création d'une salle des fêtes polyvalente comprenant des espaces modulables pour répondre aux usages actuels (projections cinématographiques, spectacles de toute nature (danse, musique, théâtre...), événements (mariages, anniversaires, séminaires, débats, conférences, expositions...), ateliers d'activités scolaires, etc. ;
- Création d'un terrain de tennis en gazon synthétique aux normes FFT ;
- Création d'un terrain de football en gazon synthétique aux normes FFF ;
- Création de vestiaires pour le football club et d'un espace de convivialité de type club house pour les associations sportives ;
- Création d'un terrain de pétanque (40x10m) ;
- Création d'un espaces convivial dédié à la jeunesse 11/17ans d'environ 50m² ;
- Mise en œuvre le temps des travaux d'une structure sportive éphémère pour les associations ;
- Modification des cheminements extérieurs et des aires de stationnement ;
- (...)

Hypothèse X (à définir)

- Estimation de la surface :	21 137 m ²
- Parcelle cadastrée :	ZD0404
- Zonage :	UGb pour 21 109 m ² et UG pour 28 m ²
- Le terrain est bâti :	Oui
- Le terrain est dans un lotissement :	Non
- Adresse du site :	50 rue du stade 14370 Bellengreville